

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITE – TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

Plan de réforme du secteur des engrais au Niger

Résumé

Décret N°2018-046/PRN/MAG/EL du 12 Janvier 2018

A decorative graphic element in the bottom right corner, resembling a curled page with orange and green colors.

Table des matières

PRÉFACE	3
ACRONYMES ET ABREVIATIONS	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
I. INTRODUCTION	7
II. OBJECTIFS DE LA REFORME	7
III. METHODOLOGIE	7
3.1 Revue documentaire	8
3.2 Etudes thématiques	8
3.3 Consultation des parties prenantes	8
3.4 Atelier national de validation de propositions pour la réforme	9
IV. RÉSULTATS DES ÉTUDES ET DES CONSULTATIONS	9
4.1. Résultats des consultations des parties prenantes	9
4.2. Résultats des études thématiques	10
- Sur l'évaluation des politiques d'importation et de distribution des engrais au Niger" :.....	10
- Sur les coûts et structure des prix des engrais au Niger.....	10
- Sur l'évaluation du cadre du programme de subvention des engrais.....	11
V. PROJET DE PLAN DE REFORME DU SECTEUR DES ENGRAIS AU NIGER	11
5.1. Cadre institutionnel et réglementaire	11
5.1.1. Les organes de la réforme	11
5.1.2. Les textes organisant le secteur	12
5.2. Cadre politique	12
5.2.1. Organisation du système actuel d'approvisionnement et de distribution des engrais	12
5.2.2. Politique d'importation et distribution	13
5.3. Proposition du programme réformé de subvention des engrais	14
5.3.1. Conception	14
5.3.2. Rôles de l'Etat et du secteur privé	15
5.3.3. Ciblage des bénéficiaires	15
5.3.4. Financement du programme	15
5.4. Gestion du plan de réforme	16
5.5 Résultats attendus de la réforme	16
5.6 Hypothèses de base pour la réussite de la réforme et risques potentiels	16
VI. CONCLUSION GENERALE	18
ANNEXES	20
Annexe 1 : Composition générique de l'Observatoire du Marché des Engrais au Niger	20
Annexe 2: Feuille de route de la réforme du secteur des engrais au Niger	21

PREFACE

Le Plan de réforme du secteur des engrais a été adopté par le Gouvernement par décret N° 2018-046/PRN/MAG/EL du 12 janvier 2018. Cette réforme relève des efforts entrepris par **Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU**, Président de la République, Chef de l'Etat et son Gouvernement, pour assurer la sécurité alimentaire et le bien-être des populations et lutter contre la pauvreté dans notre pays. La réforme du secteur des engrais constitue en effet, un outil fondamental pour la réussite de la *Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable* dénommée I3N « *Les Nigériens Nourrissent les Nigériens* » du *Programme de la Renaissance du Président de la République*.

En effet, la croissance de la production agricole et des revenus en milieu rural dépendent étroitement de la qualité et la productivité de nos terres. L'utilisation de variétés améliorées, plus productives, mises au point par la recherche agricole, exige des sols plus riches, car ces variétés bien que plus performantes, sont plus exigeantes en éléments nutritifs. C'est là que réside l'utilité des engrais chimiques pour apporter les compléments nutritifs au sol. Nos paysans doivent donc accorder une grande importance à l'utilisation des engrais et à la gestion intégrée de la fertilité de leurs sols.

Cependant, la consommation annuelle d'engrais du Niger, une des plus basses de la sous-région Ouest africaine, est estimée à moins de 200 000 tonnes par an, selon les statistiques disponibles 50 000 tonnes acquises par l'Etat. Ceci place le pays parmi ceux qui consomment le moins d'engrais par hectare de terres cultivées dans le monde. Cette consommation est de l'ordre de 3 kg à l'hectare, très en deçà des niveaux observés dans la sous-région (12 à 18kg/ha) et, par ailleurs, très loin des objectifs de 50 kg par hectare avant 2015 que se sont fixés les chefs d'Etat lors par la Déclaration d'Abuja sur les Engrais de 2006.

La stratégie du Gouvernement en matière d'approvisionnement en engrais pour les producteurs agricoles reposait principalement sur la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA). Celle-ci, du fait de ses moyens limités, ne pouvait mettre à la disposition du pays en moyenne 50 000 tonnes d'engrais par an. Pire, cet engrais n'était pas toujours disponible au moment opportun. Une certaine quantité d'engrais était importée par des privés du secteur formel et informel. En l'absence d'un système efficace de contrôle, la qualité de ces engrais importés par les opérateurs économiques, laisse souvent à désirer.

Afin de corriger ce dysfonctionnement, le Gouvernement a décidé de restructurer et de réorienter le système d'approvisionnement en engrais. La réforme du secteur des engrais vise à répondre aux objectifs du Gouvernement et aux attentes des producteurs agricoles pour une disponibilité d'engrais à un prix abordable, en quantité suffisante, de bonne qualité et au bon moment partout au Niger.

Pour cette réforme du secteur des engrais, le Gouvernement du Niger a obtenu l'appui financier et technique de certains partenaires dont le Millenium Challenge Corporation (MCC).

L'élaboration du Plan de réforme des engrais a été participative. Elle a nécessité la consultation intense de toutes les parties prenantes, la réalisation d'un grand nombre d'études, d'enquêtes et de rencontres. Celles-ci ont porté sur les politiques et stratégies à adopter. Un atelier de validation du Plan de réforme a été organisé le 23 décembre 2017 et a aussi regroupé toutes les parties prenantes du secteur venant de toutes les régions du pays.

Pour ce qui est de son contenu, le présent document s'articule autour des principaux points suivants : la méthodologie utilisée, une synthèse des résultats des études et le plan de réforme proprement dit.

Le Plan de réforme, quant à lui, propose les principaux points suivants :

- un cadre institutionnel, législatif et réglementaire de la réforme;
- un cadre politique accordant un plus grand rôle au secteur privé ;
- un programme rénové de subvention ;
- la gestion du programme de réforme.

L'objet de cette publication est de mettre à la disposition du grand public les informations officielles sur le Plan de réforme. Elle sera utile aux décideurs, aux universitaires, aux producteurs, aux partenaires techniques et financiers, au secteur privé et à tous les acteurs concernés par le secteur des engrais.

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

BAS	Budget d'Affectation Spéciale
BI	Boutique d'Intrants
CAIMA	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CONACEN	Comité National de Contrôle des Engrais
COTEN	Comité Technique des Engrais du Niger
CRA	Chambres Régionales de l'Agriculture
DAP	Di Ammonium Phosphate
DAP	Delivered At Place
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FOB	Free On Board
i3N	Initiative Trois N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IFDC	International Fertilizer Development Center - Centre International pour le Développement des Engrais
GdN	Gouvernement du Niger
GIFS	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MSME	Micro, Small and Medium Enterprises - Les Micro, Petites et Moyennes Entreprises
MT	Metric Ton - Tonne Métrique
NPK	Azote, Phosphore, Potassium
OCP	Office Chérifien des Phosphate
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMEN	Observatoire du Marché des Engrais au Niger
ONG	Organisation Non gouvernementale
OP	Organisations de Producteurs
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissements prioritaires
PNSE	Programme National de Subvention des Engrais
PRN	Présidence de la République du Niger
SIAD	Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable
SNCE	Société Nationale de Contrôle des Engrais
SOAPAM	Société Ouest Africaine de Production Agricole et Marchande
PASEC	Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
RAMSAR	Zone humide classée site RAMSAR par le gouvernement Nigérien
TKM	Tonne kilométrique
UC-PMC	Unité de Coordination des Programmes du Millennium Challenge

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Gouvernement s'est engagé dans un Plan de réforme du secteur des engrais au Niger. Cette réforme s'avère nécessaire du fait de la faible contribution du secteur des engrais aux objectifs d'une agriculture forte au Niger.

Ce Plan devrait contribuer à mettre en place un système efficace et durable, capable d'assurer la disponibilité et l'accessibilité d'engrais de qualité dans toutes les régions du Niger. Il vise également à élaborer un cadre opérationnel de la subvention aux engrais destinée aux producteurs ciblés.

Ce Plan s'appuiera sur une participation plus dynamique du secteur privé dans l'importation et la distribution des engrais. Il s'appuie également sur le rôle de régulation de l'Etat dans la promotion d'un secteur des engrais plus transparent et concurrentiel.

Pour élaborer le plan de réforme, la démarche a consisté en quatre étapes : i) une revue documentaire et la mobilisation d'une expertise nationale et internationale ; ii) la conduite des études thématiques complémentaires ; iii) la consultation de toutes les parties prenantes dans les huit régions ; iv) un atelier national de validation du projet de plan de réforme. Ce Plan de réforme comprend un Cadre Institutionnel et Réglementaire ; un Programme Opérationnel de la Subvention ; et un rôle adapté de la CAIMA.

En effet, une simulation à partir des études, consultations, et revue documentaire démontre qu'avec la subvention actuelle et une participation active du secteur privé, il est possible de toucher plus de producteurs, réduire les prix des engrais, et accroître sensiblement les quantités d'engrais utilisés par ha. La réforme aura pour résultat une meilleure disponibilité et accessibilité des engrais pour les producteurs nigériens. Le bilan alimentaire sera amélioré grâce à une augmentation des rendements agricoles, notamment dans la production vivrière.

Un décret présidentiel adoptant le Plan de la réforme dont la signature est attendue incessamment constitue le déclencheur de cette réforme. La durée de sa mise en œuvre est de cinq ans dont une période pilote de deux ans qui fera l'objet d'une évaluation par le gouvernement.

Dans une approche prudente de mise en œuvre, le gouvernement demande de compléter les différentes phases du Plan de réforme à l'aide d'études appropriées. Celles-ci visent le rôle de la CAIMA, les organes de la réforme, la cartographie de la fertilité des sols, l'industrie nationale des intrants, le ciblage de la subvention, et la revue de la SIAD¹.

¹ Ce document est une synthèse du Plan Technique adopté par le conseil de cabinet tenu le 10 Janvier 2018.

I. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Niger (GdN) a demandé l'assistance d'un consultant international pour l'aider dans la réforme du secteur des engrais au Niger. Ces services d'appui sont financés par le Millennium Challenge Corporation (MCC).

En réponse à la requête du GdN, MCA-Niger a lancé un appel à propositions, et à l'issue duquel la proposition soumise par l'IFDC a été sélectionnée. Ceci a été formalisé par la signature du contrat entre UC-PMC/MCA-Niger et l'IFDC pour fournir l'assistance technique dans un projet qui comprend deux phases : la phase 1 pour développer le plan de réforme et la phase 2 pour sa mise en œuvre. Le présent document porte sur le projet du plan de réforme du secteur des engrais au Niger.

II. OBJECTIFS DE LA REFORME

La réforme du secteur des engrais au Niger poursuit les objectifs suivants :

- ✓ Assurer la disponibilité des engrais en quantité et qualité partout au Niger.
- ✓ Assurer l'accèsibilité des engrais par toutes les catégories de producteurs
- ✓ Maitriser la subvention de l'Etat pour mieux atteindre les plus marginalisés

Pour atteindre ces objectifs, la réforme doit proposer une approche pragmatique des rôles de l'Etat et du secteur privé. L'Etat se veut un partenaire engagé qui aide le secteur privé. Partout où le besoin se fera sentir l'Etat développera une réglementation appropriée à la promotion de la concurrence et au contrôle de qualité. Il favorisera l'émergence d'un esprit de transparence du commerce dans tout le secteur des engrais. La réforme vise particulièrement à produire un cadre opérationnel de la subvention de l'Etat afin que la CAIMA soit plus efficace dans ses missions.

III. METHODOLOGIE

Pour élaborer le plan de réforme du secteur des engrais au Niger, la méthodologie suivante a été adoptée :

- i) La mobilisation d'une expertise nationale et internationale ;
- ii) La revue documentaire ;
- iii) La conduite des études thématiques ;
- iv) La consultation des parties prenantes dans les 8 régions du pays ;
- v) La tenue d'un atelier national de validation

3.1 Revue documentaire

IFDC a constitué une équipe pluridisciplinaire d'experts nationaux et internationaux disposant d'une expertise avérée dans les domaines pertinents de la réforme du secteur des engrais. Cette équipe a procédé à une revue approfondie de littérature sur le secteur agricole au Niger, les politiques menées, les stratégies et initiatives relatives au secteur des engrais et les expériences de réforme du programme de subvention aux engrais. Cette revue a permis de préparer les études complémentaires et lancer le processus de consultation des parties prenantes.

3.2 Etudes thématiques

En complément de la revue de littérature, deux études spécifiques portant sur des thèmes clé pour la réforme du secteur des engrais ont été menées :

- Analyse des politiques d'importation et de distribution des engrais au Niger et
- Analyse des structures de coûts et prix des engrais au Niger.

3.3 Consultation des parties prenantes

Des missions de consultation de tous les intervenants dans le secteur des engrais ont fourni l'occasion de contact direct entre les experts de l'équipe IFDC et les représentants des parties prenantes du secteur national des engrais. Ces consultations effectuées durant les mois de novembre et décembre ont pris deux formes.

D'abord, des entretiens directs avec guide ou fiche structurée ont eu lieu avec des personnes ressources disposant d'expérience, de compétence ou responsabilité actuelle ou passée dans le secteur. Ces cibles ont fourni des informations de diverse nature et fort appréciables pour les études complémentaires, soulevé les questions majeures affectant le secteur, exprimé leurs opinions sur les performances actuelles et proposé des alternatives possibles.

Ensuite, ont été tenus des ateliers de consultation des partenaires dans les régions du pays, selon un plan de consultation validé par le MCA-Niger. Les consultations des intervenants ont eu lieu à Zinder, Maradi, Tahoua, Dosso, Tillabéry, Niamey, Agadès et Diffa.

Les données et informations collectées de même que les notes des consultations ont été analysées et les résultats consignés dans les rapports des études thématiques sur les politiques et les coûts des engrais. La synthèse de ces résultats et le croisement de leurs implications avec les préoccupations et recommandations des intervenants ont grandement contribué à l'élaboration du présent projet de plan de réforme du secteur des engrais.

3.4 Atelier national de validation de propositions pour la réforme

Au terme du processus d'études et de consultations, un atelier national a été organisé avec l'ensemble des acteurs afin de valider le projet de plan de réforme. Spécifiquement, il s'est agi de :

- Partager le résultat des études et des consultations ;
- Présenter les axes clés du plan de réforme, les stratégies et la méthodologie de conduite du processus de mise en œuvre ;
- Recueillir des suggestions et recommandations des participants pour la révision et la validation du projet de plan de réforme.

Vu l'importance des résultats attendus, toutes les parties prenantes du secteur des engrais ont été invitées afin d'obtenir une participation large qui a été un jalon important dans le processus de la réforme.

IV. RÉSULTATS DES ÉTUDES ET DES CONSULTATIONS

4.1. Résultats des consultations des parties prenantes

Les consultations menées dans les huit régions du Niger ont produit les résultats suivants :

- **Sur la disponibilité des engrais :**

Dans le système actuel dominée par la CAIMA, les engrais ne sont pas disponibles en quantité suffisante et à temps. Elle constitue un sujet crucial, relatée par tous les acteurs rencontrés.

Parmi les solutions proposées on peut retenir :

- La libéralisation du secteur, pour permettre la constitution des stocks conséquents
- Rapprocher et augmenter le nombre des dépôts d'engrais des utilisateurs en s'appuyant sur les dispositifs existants ayant déjà montré leurs preuves : les points de vente de la CAIMA, les boutiques d'intrants, la maison du paysan.
- L'appui à l'installation des usines pour l'exploitation des ressources minérales locales (phosphates naturels) et la fabrication d'engrais comme l'initiative en cours à Dosso (SOAPAM).

Sur l'accessibilité des engrais :

L'analyse des prix démontre que les engrais restent encore trop chers et donc inaccessibles pour une grande partie de Nigériens en dépit de la présence de la CAIMA. Pas accessibles en tout lieu et au moment opportun. Les consultations des parties prenantes proposent les solutions suivantes :

- Favoriser la concurrence au niveau de l'importation et de la distribution pour arriver à des prix abordables pour les producteurs.
- Recourir aux commandes groupées et bien les programmer
- Faciliter l'acheminement des engrais des points de vente vers les boutiques d'intrants

4.2. Résultats des études thématiques

Trois (3) études thématiques conduites et des consultations menées avec les parties prenantes dans les 8 régions (annexe 3 pour la synthèse) ont permis d'aboutir aux résultats et constats suivants :

- Sur l'évaluation des politiques d'importation et de distribution des engrais au Niger :

La présente évaluation des politiques a porté sur la période 2000-2017 et a permis d'examiner le contenu des politiques existantes et des éléments pertinents permettant d'appréhender leur mise en œuvre. Le Niger dispose d'une stratégie du secteur des engrais matérialisés par la SIAD ; alignée sur les dispositions communautaires (UEMOA ; CEDEAO). Le défi réside au niveau de la mise en œuvre de cette stratégie par la levée d'un certain nombre de contraintes. La pratique d'approvisionnement et de distribution des engrais au Niger à travers la CAIMA, a conduit à une faible consommation d'engrais contribuant à la faible productivité agricole.

La subvention et les exonérations fiscales dont bénéficie la CAIMA, contribuent à l'inefficience du marché et au faible dynamisme du secteur privé des engrais.

Sur la base de ces résultats, il est nécessaire de conduire des révisions pour permettre au secteur des engrais de contribuer à l'atteinte des objectifs du PDES à travers l'axe « Transformation du monde rural ».

- Sur les coûts et structure des prix des engrais au Niger

Les résultats de cette étude ont confirmé la possibilité d'acquérir des engrais à des prix moins élevés que ceux de la CAIMA. En effet sur la période allant de 2010 à 2016, la tonne d'engrais est acquise par la CAIMA à 540 000 F CFA ; soit 27 000 F CFA le sac de 50 Kg. Pendant la même période, le privé vendait en moyenne le sac de 50 kg à

13 000 F CFA ; soit 260 000 FCFA la tonne. En ce qui concerne les ports d'entrée, l'analyse et la comparaison des prix rendu Niamey démontrent que pour les 5 ports étudiés (Tema, Lomé, Lagos, Cotonou, Abidjan), le corridor béninois pour les 3 produits importés (Urée, DAP et NPK), est le plus compétitif.

Il ressort de l'analyse que les voies d'approvisionnement via l'Afrique du Nord à destination d'Agadez ont des coûts de transport élevé.

- **Sur l'évaluation du cadre du programme de subvention des engrais**

Le cadre actuel est marqué par une prédominance de l'État dans la gestion de la subvention et celle des dons. Ce qui crée des distorsions des prix sur le marché, inhibant ainsi la participation du secteur privé.

V. PROJET DE PLAN DE REFORME DU SECTEUR DES ENGRAIS AU NIGER

Le présent Plan s'articule autour des composantes suivantes : Cadre, institutionnel et réglementaire de la réforme ; Cadre politique ; Programme rénové de subvention ; Gestion du programme de réforme.

5.1. Cadre institutionnel et réglementaire

L'Etat du Niger prendra des mesures juridiques et réglementaires nécessaires pour assurer une réforme responsable qui garantisse une bonne transition vers un marché d'engrais libéralisé, capable de répondre aux besoins en engrais de qualité moindres coûts. A cet effet, le cadre institutionnel et réglementaire de la réforme comprendra la mise en place des organes, ainsi que l'élaboration ou la révision des textes réglementaires.

5.1.1. Les organes de la réforme

Les organes suivants sont prévus :

- Un Observatoire du Marché des Engrais au Niger (OMEN) : C'est une structure autonome de surveillance, de régulation du secteur des engrais et de promotion de la concurrence. L'OMEN aura pour missions de promouvoir l'offre d'engrais de qualité par les privés, en partenariat avec le CONACEN ; évaluer l'évolution de l'offre d'engrais par le secteur privé ; établir des barèmes de prix (prix de référence) applicable par le secteur privé par région, en fonction des cours internationaux et des coûts des services locaux (transport et manutention) ; valider les critères de sélection des bénéficiaires et la base de données des producteurs bénéficiaires de la subvention ; réviser et valider les documents techniques produits par le COTEN avant d'être présentés par le MAG/EL au GdN.

- Un Comité technique des engrais au Niger (COTEN) chargé de la gestion de la subvention sous la responsabilité de l'OMEN sera mis en place dans la même période que l'OMEN avec des démembrements dans les régions, département et communes. En collaboration avec toutes les parties prenantes, il déterminera le volume quantitatif de la subvention selon une procédure inverse liée à l'identification préalable des bénéficiaires. Les autres rôles du COTEN sont précisés dans la section réservée à la réforme du système de subvention.

Les rôles, attributions, fonctionnement et financement des différents organes feront l'objet d'une étude à conduire par l'IFDC sous l'égide du MAG/EL, de l'initiative 3N et du MCA-Niger au cours de trois premiers mois après l'entrée en vigueur du compact.

5.1.2. Les textes organisant le secteur

L'analyse des effets potentiels de la réglementation en cours sur la fluidité et la transparence du commerce des engrais révèle qu'elle comporte encore des insuffisances qu'il convient de corriger à propos de certaines conditions d'obtention des agréments pour la fabrication d'engrais, l'exportation d'engrais, l'importation d'engrais et la distribution en gros.

Il s'agit des articles 1, 14, 16, 25 et 27 du décret 216/304/PRN/MAG/EL du 29 juin 2016 portant modalités d'application du Règlement REG 13/12/12 relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDA0.

5.2. Cadre politique

5.2.1. Organisation du système actuel d'approvisionnement et de distribution des engrais

Le système actuel d'approvisionnement du pays en engrais est composé d'un acteur dominant (la CAIMA) et des importateurs privés dont beaucoup sont informels.

Dans les régions, du pays, deux (2) circuits de distribution coexistent :

- Le circuit de la CAIMA qui reçoit la subvention de l'Etat et dispose des magasins de distribution sur le territoire national.
- Le circuit des importateurs et distributeurs privés, affiliés aux importateurs informels et qui opèrent principalement le long de la frontière avec le Nigéria.

5.2.2. Politique d'importation et distribution

La politique proposée comprend deux étapes et s'articule sur les points suivants :

- Une politique d'importation et de distribution qui inclue une participation accrue du secteur privé
- Une subvention dans un système réformé. L'OMEN appuyée par le COTEN assure l'observation continue de l'évolution des offres et demandes des engrais. L'Etat continue à assurer le contrôle de la qualité des engrais et la promotion de la transparence et de la concurrence, et à travers CAIMA l'appui aux producteurs ciblés avec des engrais subventionnés.

L'Etat continuera son rôle d'orientation de la politique des engrais en relation avec le cadre opérationnel de subvention.

Une étude sera conduite sur le rôle, fonctionnement et attributions et financement d'OMEN et COTEN y compris la revue de la mission et capacité de la CAIMA a l'intérieur du cadre de cette réforme (y compris la Maison du Paysan).

1^{ère} étape : Démarrage de la réforme

Un décret présidentiel adoptant le Plan de la réforme dont la signature est attendue incessamment constitue le déclencheur de cette réforme. Le processus se poursuivra avec la création et mise en place des organes de régulation du secteur que sont l'OMEN et le COTEN. Dans l'attente de l'étude sur la mise en place des organes de la réforme, la CAIMA continuera à fournir et à distribuer les engrais subventionnés.

Une étude portant sur le ciblage de la subvention sera conduite pour informer le gouvernement sur les options de politique d'appui aux producteurs en la matière.

Cette première étape tient compte du fait que le secteur privé nigérien n'est pas immédiatement préparé à prendre en charge tout le marché des engrais dès le début de la réforme. Le développement d'un secteur privé capable d'importer et de distribuer des volumes appréciables d'engrais de qualité aux producteurs nigériens nécessitera un temps de préparation et un accompagnement.

2^{ème} étape : Libéralisation du marché

Cette deuxième étape se fonde sur l'hypothèse que le secteur privé a adhéré aux principes de la réforme. Elle vise à consolider sa capacité à répondre efficacement et durablement à la demande des agriculteurs par l'amélioration de l'accès aux engrais.

L'Etat et les partenaires techniques et financiers devraient prendre les mesures requises pour le renforcement des capacités technico-commerciales des acteurs le long de la chaîne d'approvisionnement et de la distribution, notamment par l'appel des prestataires de services de formation cofinancés avec le secteur privé.

Afin de mieux informer le gouvernement dans les prises de décisions relatives à la réforme, les études suivantes sont proposées :

- **Une étude sur la production et distribution des intrants agricoles au Niger**
- **Une étude sur les opportunités de création d'unités de production d'engrais au Niger**
- **Une étude sur la cartographie de la fertilité des sols agricoles**
- **Revue et actualisation de la Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD)**

5.3. Proposition du programme réformé de subvention des engrais

5.3.1. Conception

Le marché des engrais au Niger fait face à deux problèmes majeurs : la disponibilité des engrais et les prix élevés. Pour y faire face, deux instruments sont proposés : la libéralisation et la subvention.

1. La libéralisation est un instrument qui va ouvrir le marché aux privés. Cette ouverture permettra la compétitivité sur les prix et la qualité et la concurrence fera baisser les prix.
2. La subvention est un instrument technique de politique agricole qui vise quatre objectifs :
 - Appuyer le producteur pour qu'il puisse produire à des prix compétitifs en réduisant les coûts de production.
 - Stimuler la demande par un effet incitatif au niveau du producteur qui acquiert un savoir-faire et un intérêt économique à investir dans la production en utilisant les engrais.
 - Créer un effet levier qui peut être utilisé pour certaines cultures qui ont une importance économique à l'échelle nationale.

- Permettre le développement du marché des intrants pour devenir plus grand et plus sûr, en vue d'obtenir à terme des coûts de transaction (prix) moins élevés.

Actuellement, le Gouvernement du Niger (GdN) applique un système dit de subvention d'engrais qui est mis en place par la CAIMA. Cependant il ne couvre pas les besoins et empêche en même temps le développement du secteur des engrais fournis par les privés.

Basée sur l'expérience d'IFDC dans la plupart des pays en Afrique, une subvention avec un désengagement de l'Etat dans les achats et un rôle clé du secteur privé et des prestataires de services sous-contractants est proposée.

5.3.2. Rôles de l'Etat et du secteur privé

Le Gouvernement du Niger garde les rôles d'orientation de la politique agricole.

La CAIMA continuera d'assurer la distribution ciblée et approvisionnement des autres intrants agricoles.

L'OMEN et le COTEN une fois opérationnels seront les organes chargés de la régulation et de veille et suivi des marchés des engrais au Niger.

Le secteur privé assurera l'approvisionnement et la distribution des engrais sur tout le territoire national, décidant de leur participation en volume, calendrier et zones de distribution sur la base des informations disponibles émanant de l'OMEN.

5.3.3. Ciblage des bénéficiaires

Une étude sera conduite au cours du premier semestre de la première année de mise en œuvre du compact pour identifier les bénéficiaires de la subvention, spécialement les plus marginalisés.

5.3.4. Financement du programme

Pour assurer le financement de la subvention des engrais au Niger, la création d'un Fonds Commun des Engrais est envisagée et financé par le Gouvernement et ses PTF. Une étude sera réalisée au cours de la première année de la mise en œuvre du plan de réforme pour préciser le mécanisme de financement et son mode de gestion. Cette étude traitera de la stratégie de sortie en prenant en compte la durée et le taux de la subvention.

5.4. Gestion du plan de réforme

Un système de suivi évaluation du Plan sera développé par IFDC qui fournira l'assistance technique nécessaire pour sa mise en œuvre. Cette assistance concernera l'élaboration d'un plan de travail détaillé de la première année, un mois après l'entrée en vigueur du compact. L'assistance concernera également l'élaboration d'un plan de travail global pour la seconde phase à finaliser au cours des trois mois suivant l'entrée en vigueur du compact. Ces plans de travail incluront les étapes clés de la réforme, ainsi que les dates précises des livrables dus.

En outre, l'IFDC élaborera un plan de communication autour de la réforme en concertation avec les parties prenantes.

5.5 Résultats attendus de la réforme

Il est attendu de la mise en œuvre de la réforme une plus grande disponibilité, accessibilité et utilisation des engrais par les producteurs nigériens. Le bilan alimentaire sera amélioré grâce à une augmentation des rendements agricoles, notamment dans la production vivrière.

En effet, une simulation à partir des études, consultations, et revue documentaire démontre qu'avec la subvention actuelle et une participation active du secteur privé, il est possible de toucher plus de producteurs, réduire les prix des engrais, et accroître sensiblement les quantités d'engrais utilisés par ha. La réforme aura pour résultat une meilleure disponibilité et accessibilité des engrais pour les producteurs nigériens. Le bilan alimentaire sera amélioré grâce à une augmentation des rendements agricoles, notamment dans la production vivrière.

5.6 Hypothèses de base pour la réussite de la réforme et risques potentiels

Pour la mise en œuvre réussie du plan de réforme, certaines conditions fondamentales sont requises et sont formulées ici comme hypothèses de base (liste non exhaustive) :

- Un cadre politique, macroéconomique et sécuritaire stable ;
- La réglementation régionale sur les engrais appliqués ;
- Des statistiques agricoles fiables, notamment un recensement de la population agricole ;
- Des intrants complémentaires (semences, produits phyto, etc.) aux engrais disponibles et accessibles aux producteurs.

Cependant, les risques environnementaux doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre du plan de réforme. En particulier l'utilisation accrue des engrais, aussi bien minéraux qu'inorganiques, peut engendrer des risques environnementaux qui doivent être évalués et gérés. Le plan de réforme intégrera des mesures de suivi environnemental prenant en compte les impacts négatifs sur la qualité des eaux, des sols, des aliments, etc.

VI. CONCLUSION GENERALE

Le GdN a sollicité l'appui du MCC pour le développement et la mise en œuvre d'un Plan de réforme du secteur des engrais au Niger. Ce Plan vise à mieux assurer la disponibilité et l'accessibilité des engrais de qualité et à proposer un cadre opérationnel d'approvisionnement et de distribution des engrais.

Les études thématiques et les consultations avec l'ensemble des acteurs du secteur ont permis de tirer les conclusions et recommandations ci-après :

- Le secteur des engrais a besoin d'une réforme profonde si le Niger souhaite atteindre un niveau d'utilisation des engrais qui serait capable de soutenir une agriculture forte.
- L'émergence d'un secteur privé efficace est une condition nécessaire à un marché national des engrais fonctionnels.
- Le coût du transport à l'intérieur du pays est un facteur majeur de renchérissement des prix et de la faible compétitivité du secteur.
- Dans l'ensemble, le système actuel d'approvisionnement et de distribution ne permet pas une formation des prix concurrentiels qui seraient aux producteurs.

Le présent Plan de réforme annonce une nouvelle approche dans la politique du secteur des engrais. Ce Plan est basé sur l'hypothèse d'une participation dynamique du secteur privé, un rôle de régulation par des organes à créer, en plus de la CAIMA qui sera mieux focalisée sur des interventions ciblées. Tous ces organes feront l'objet d'études approfondies pour définir leurs rôles et attributions en relation avec les résultats attendus de la réforme.

Le marché des engrais au Niger fonctionnera désormais dans un cadre réglementaire amélioré et opérationnel. Il encouragera la réalisation d'économies d'échelle, une participation concurrentielle du secteur privé. Ce Plan induira une tendance sensible à la baisse des prix des engrais.

Une feuille de route est proposée, comprenant l'adoption de ce nouveau cadre réglementaire par un décret présidentiel, l'élaboration d'un plan détaillé de mise en œuvre pour l'année 1 et l'élaboration d'un autre plan pluriannuel pour la période suivante (Annexe 2).

L'Etat du Niger est appelé à engager la sensibilisation requise auprès de toutes les parties prenantes du secteur des engrais et à mobiliser les partenaires techniques et

financiers pour les appuis nécessaires à la mise en œuvre effective de ce plan de réforme.

Il est attendu de la mise en œuvre de la réforme des efforts positifs et significatifs sur la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation des engrais par les producteurs nigériens résultant d'un accroissement des rendements et par là même de la production agricole nationale. Cela, est du reste un objectif principal de l'Initiative 3N.

ANNEXES

Annexe 1 : Composition générique de l'Observatoire du Marché des Engrais au Niger

L'OMEN est composé de membres qualifiés issus des institutions et structures ci-dessous :

- PRN/HC3N ; CAPEG, Ministère de l'Agriculture et de l'élevage (SG, DGA) ; CAIMA ; INRAN ; Ministère de l'environnement (BEEEI) ; Ministère des Finances; Ministère du plan (INS); Ministère du Commerce; Ministère de transport
- Faîtières des Organisations de Producteurs agricoles – représentants des OP des 8 régions du Niger
- Organisations de femmes entrepreneurs
- Pool bancaire national - banques commerciales, banques à vocation agricole,
- Institutions de micro finance
- MCA Niger, IFDC, Partenaires techniques et financiers.

Annexe 2 : Feuille de route de la réforme du secteur des engrais au Niger

Echéance	Activates	Responsable	Structures associées
Janvier 2018	Signature du Décret adoptant le Plan de Reforme	PRN/SGG	MCA Niger, IFDC, PRN/HC3N
Un (1) mois après l'Entrée en vigueur du Compact	Elaboration du Plan de travail détaillé pour l'Année 1, y compris les études à conduire	IFDC	MCA,MAG/EL, PRN/HC3N,
Trois (3) mois après l'entrée en vigueur du Compact	Elaboration du Plan de travail global pour Année 2-5	IFDC	MCA,MAG/EL, PRN/HC3N, OMEN, COTEN